



PROTOCOLE PANIER REPAS EN CAS DE PAI AVEC REGIME ALIMENTAIRE

Principes généraux

Ce protocole vise à organiser l'accueil d'un enfant à la cantine de l'école ou de l'ALSH dans le cadre de la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) avec Panier Repas pour raisons médicales.

Il a pour but d'éviter la manifestation de 2 dangers majeurs :

- Le choc anaphylactique (réaction allergique grave)
- La toxi-infection alimentaire

Les mesures de prévention de l'apparition de ces manifestations consistent à :

- Eviter tout contact avec les allergènes
- Eviter les contaminations
- Respecter la chaîne du froid

Préparation des repas

La famille est responsable de la préparation des repas et de leur qualité sanitaire.

Elle fournira l'ensemble des composants du repas (y compris le pain), ainsi que les contenants (en verre pour ceux qui doivent être réchauffés), une glacière ou un sac isotherme nécessaire au transport et au stockage, et les couverts (sur précisions de l'allergologue).

Les contenants destinés aux différents composants et la glacière (ou sac isotherme) seront clairement identifiés au nom de l'enfant.

Réfrigération

Afin de préserver la salubrité des aliments et d'assurer la sécurité sanitaire, la chaîne du froid sera impérativement respectée jusqu'au moment de la consommation (plat froid) ou du réchauffage (plat chaud) :

- Dès la préparation (ou l'achat), la famille conservera le repas au froid au sein de son domicile.
- La famille transportera les repas du domicile de l'enfant vers l'école ou l'ALSH dans une glacière ou un emballage isotherme. Ce transport s'effectuera dans des conditions susceptibles de permettre le respect de la chaîne du froid. Les plaques eutectiques ou bouteilles de glace sont obligatoires. Le repas sera remis en main propre au personnel municipal en charge de la restauration.

- Dès l'arrivée dans l'établissement, l'ensemble du repas sera retiré du contenant isotherme et placé dans un réfrigérateur spécialement prévu à cet effet.

Consommation

Les composants du repas qui le nécessitent seront remontés en température dans un four à micro-ondes spécialement prévu pour les paniers repas et qui fera l'objet d'un nettoyage entre chaque utilisation.

En élémentaire, l'enfant fera l'objet d'une surveillance attentive tout au long du repas.

En maternelle, l'enfant sera accompagné d'un adulte tout au long du repas.

L'ensemble du panier repas préparé par le parent lui sera servi. Aucun autre aliment ne lui sera proposé, ni même le pain (et dans certains cas médicaux : l'eau et les couverts).

Il est important que le parent sensibilise son enfant sur le fait qu'il doit consommer uniquement son panier repas.

Retour

Les contenants feront l'objet d'un premier nettoyage sur place. Ils seront remis dans la glacière ou le sac isotherme afin d'être récupérés par la famille à la fin de la journée.

Tarif

Une tarification spéciale est appliquée. Elle correspond uniquement au coût de l'encadrement sur le temps méridien.

Annulation du PAI

Le PAI ne pourra être annulé que sous réserve de fourniture d'un certificat médical. Celui-ci devra préciser l'arrêt du trouble de santé cité dans le PAI (avec précision de l'allergène en cause indiqué sur le PAI dans le cas d'une allergie alimentaire) et donc, de la possibilité pour l'enfant de consommer le repas de la cantine sans aucune restriction alimentaire.

ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

Je, soussigné(e), Monsieur / Madame
agissant en qualité de père / mère de l'enfant déclare
avoir pris connaissance du Protocole Panier Repas et m'engage à respecter les modalités
énoncées ci-dessus.

Fait à Saint-Jean-de-Védas, le
Signature